



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 juin 2002**

**Convention OPAC/VILLE DE NIORT : Gestion Urbaine de  
Proximité**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20 JUIN 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 juillet 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :  
**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,  
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul  
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,  
M. Rodolphe CHALLET

***Conseillers :***

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme  
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,  
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard  
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,  
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline  
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth  
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE  
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002**

DELIBERATION D20020230

**AMERU**

**Convention OPAC/VILLE DE NIORT : Gestion Urbaine de  
Proximité**

Monsieur Rodolphe CHALLET, Adjoint au Maire, expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Une convention de Gestion Urbaine de Proximité a été signée le 1<sup>er</sup> mars 2002 entre l'Etat, l'OPAC et la Ville.

Elle concerne la mise en œuvre d'actions de proximité touchant la vie quotidienne et le cadre de vie des habitants de ces quartiers.

Cette convention met également l'accent sur le renforcement de la sécurité par une présence accrue des intervenants.

C'est ainsi qu'ont été pris en compte la réhabilitation des halls d'immeubles, l'utilisation des transparences, le réaménagement des espaces extérieurs et l'éclairage.

De fait, le projet soutient une véritable démarche de communication et de concertation auprès des habitants au plus près des réalités quotidiennes dans le même temps que des réponses rapides adaptées au travers d'un pilotage des actions définies.

A cette fin l'OPAC a procédé à un recrutement et sollicite la Ville de Niort à hauteur de 21.504,08 € par an, pour participer à la charge de ce poste, ce pour une durée de cinq ans, qui est celle de la convention GUP.

Une participation est également demandée à l'Etat. Dans cette hypothèse, la charge sera diminuée à parité des sommes perçues.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe.

Les sommes seront inscrites au 928.8241.611

*(Bernard BELLEC, Président de la CAN, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Rodolphe CHALLET

[Ordre du jour](#)